

PLAN D'ACTION 2022-2025

1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025

Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong

Chloé Tellier

Nom du président ou du
représentant de l'organisme



Signature

08-03-2022

Date

Nom du directeur de la gestion
de la faune de l'Outaouais,
ministère des Forêts, de la
Faune et des Parcs

Signature

Date

AVANT-PROPOS

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a la responsabilité de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune sur le territoire québécois. Pour respecter ce mandat à l'égard des territoires sur lesquels il a accordé des **droits exclusifs de pêche ne visant pas des fins de pourvoirie** à des organismes sans but lucratif, le ministre fournit à ces derniers, en fonction de la disponibilité de ses ressources financières, humaines et matérielles, toutes données traitées sur l'état ou l'évolution des populations des principales espèces exploitées, notamment, ou tous rapports publiés par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en lien avec les ressources halieutiques du territoire, et leur demande de préparer un plan d'action.

L'objectif de cet exercice est de planifier les actions destinées tant à la conservation et à la protection de la ressource qu'au maintien de l'accessibilité sur le plan d'eau. Cet exercice pourra être peaufiné au fil des échanges entre le répondant régional du MFFP et le représentant de l'organisme gestionnaire. Cette approche devrait permettre à l'organisme gestionnaire de cerner plus facilement les actions qu'il envisage mettre de l'avant et les résultats qu'il veut atteindre.

Le plan d'action couvre une période de trois ans. Néanmoins, le ministre se réserve le droit de procéder en tout temps à l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité dudit plan. À l'occasion d'une rencontre annuelle, le ministre et l'organisme gestionnaire procéderont à une évaluation conjointe des actions planifiées. Au besoin, le ministre pourra émettre toute directive ou recommandation qu'il juge opportune audit plan.

Une fois approuvé par le ministre, le plan d'action fait partie intégrante du bail de droits exclusifs et le locataire se doit de le réaliser.

Par ailleurs, l'approbation de ce plan d'action par le ministre ne dispense pas l'organisme gestionnaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, notamment en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).

MISSION DE L' AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU RESERVOIR BASKATONG

Dans le respect d'une accessibilité équitable pour tous les utilisateurs, prendre en charge la gestion de la pêche sportive et contribuer à la conservation et à la protection de la ressource afin de financer la restauration des potentiels halieutiques et la mise en valeur de l'activité de pêche au Réservoir Baskatong.

Québec Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong – Plan d’action 2022-2025

Thème	Situation	Objectifs	Action ¹	Indicateur de performance	Cible	Responsable	Échéance	Priorité
	<i>Décrire brièvement la problématique ou la situation qui doit être corrigée ou améliorée.</i>	<i>Quels sont les objectifs poursuivis? Un objectif doit être spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et défini dans le temps (SMART).</i>	<i>En tenant compte de nos ressources, quelle solution permettrait d’atteindre notre objectif? Quelle action sera posée pour corriger la situation? Il peut y avoir plus d’une action à poser pour chaque objectif.</i>	<i>Élément mesurable qui sera utilisé pour déterminer si l’objectif a été atteint.</i>	<i>Niveau de l’indicateur à atteindre Quels sont les résultats attendus?</i>			
Promouvoir l’AFC	Au niveau régional et local, l’AFC n’est pas encore très bien connue pour les actions concrètes qu’elle met en place en lien avec sa mission.	Mettre en valeur les activités de la pêche sportive de façon équitable et durable afin de conscientiser les utilisateurs du plan d’eau.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d’une activité annuelle (en période estivale). Optimiser la raison d’être du Centre d’interprétation du doré jaune. Kiosques informatifs. Augmenter la visibilité de notre site web et de Facebook. 	<ul style="list-style-type: none"> Activité annuelle mise en place. Terminer la modernisation du Centre d’interprétation. Visibilité et accessibilité à la clientèle. Les clients interagissent davantage avec la page Facebook et le site Web. 	<ul style="list-style-type: none"> Les clients des pourvoies et campings. Les utilisateurs-pêcheurs du Baskatong. Le carnet du pêcheur. 	AFC	2025	
Comportements du doré et écosystème du Baskatong	Il y a beaucoup de frayères à doré qui alimentent le territoire de l’AFC. La contribution de chaque frayère à la population de dorés permettrait de mieux cibler la protection, les interventions et possiblement les mesures de gestion ichtyologique.	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer le taux de fidélité de doré aux frayères. Évaluer le déplacement des géniteurs à la suite de la fraie avec l’aide des pêcheurs. Évaluer la contribution génétique de chaque frayère dans la population. Approfondir nos connaissances ichtyologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Étude ichtyologique (halieutique). Étiquetage. Valider, créer et maintenir les sanctuaires de manière optimale. Récolte échantillon génétique de doré. Sensibilisation sur les espèces envahissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Compilation de données et analyse éclairée. Identifier diverses espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> Échantillonner sur 5 frayères. Augmenter le nombre de dorés étiquetés. Identifier le poisson-fourrage par secteur. 	AFC (échantillonnage, récolte et compilation des données des pêcheurs. MFFP (Analyses génétiques, échantillonnage, analyse et rapport).	2025	
Recensement	Le suivi de l’exploitation de la ressource se fait notamment à l’aide d’un recensement des pêcheurs.	Recenser la pêche à la ouananiche et au doré en été et la pêche au doré en hiver au moyen d’enquêtes sur le lac.	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir 45 000\$ pour cette activité. Évaluer l’effort de pêche sportive, le nombre de captures et la récolte de dorés jaunes sur l’ensemble du réservoir. 	<ul style="list-style-type: none"> Budget annuel. Réalisation du recensement 2024/2025 à l’aide du budget prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 45 000 \$ sera dans le compte de banque. Exemples : respect du plan d’échantillonnage, nombre de pêcheurs interrogés, etc. 	AFC (budget et réalisation du recensement). MFFP (protocole, analyse et rapport).	2024-2025	

¹ Dans l’éventualité où une action mentionnée se rapporte à la protection de la faune, elle doit être reportée au plan de protection.